

# Charte de la commune nouvelle de **Saint-Thégonnec Loc-Eguiner**

Dans la continuité des nombreux partenariats qui unissaient déjà les deux communes depuis plusieurs années, Saint-Thégonnec et Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec ont réfléchi ensemble à un avenir commun qui s'est traduit par la mise en place de la commune nouvelle le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Suite aux discussions préalables, un groupe d'élus mandaté par le conseil municipal de la commune nouvelle a été chargé de l'élaboration d'une charte. Celle-ci vise à guider les acteurs du territoire à travailler dans le respect et l'égalité des deux communes historiques et de leurs habitants pour les générations futures.

## La commune nouvelle s'engage à :

- Promouvoir le développement équilibré du territoire dans le respect des intérêts des habitants des deux communes historiques et d'une bonne gestion des deniers publics
- Favoriser le maintien des services publics de proximité
- Mutualiser ses équipements et son personnel
- Préserver et valoriser son patrimoine bâti historique et ses espaces naturels

## La commune nouvelle travaillera à conforter le dynamisme et la richesse du tissu associatif par le soutien :

- A la jeunesse et aux personnes âgées
- Aux sports et à la culture
- Aux loisirs
- A la solidarité et à la mémoire

## La commune nouvelle favorisera le développement de l'économie :

- Agriculture
- Commerce et artisanat
- Tourisme
- Industrie

## La commune nouvelle portera les projets visant à :

- Améliorer la cohésion sociale et l'accompagnement de la population
- Enrichir les conditions d'accueil et l'épanouissement des enfants
- Déployer l'action sociale et citoyenne.
- Favoriser les relations intergénérationnelles

## La commune nouvelle saisira les opportunités futures visant à :

- Faire émerger une nouvelle collectivité toujours plus attractive
- Poursuivre l'aménagement du territoire
- Renforcer sa représentation et celle de ses habitants auprès de l'Etat, des collectivités locales et de l'établissement public de coopération intercommunale

